La Balme de Thuy



Liste Des Délibérations Du Conseil Municipal

Séance du 15 mars 2024

A l'issue de la séance du Conseil municipal du 15 mars 2024 sont listées ci-dessous les délibérations examinées et points inscrits à l'ordre du jour, suite à la réforme de la publicité des actes des collectivités au 1^{er} juillet 2022.

Délibération n°	<u>Description</u>	Décision du Conseil Municipal
	Désignation du secrétaire de séance	Désigné
	Doriane GESLIN	
	Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 30/11/23	Approuvé
DEL-2024-01	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT 2023	Approuvé
	FONCTIONNEMENT DÉPENSES 91 543.59 € RECETTES 108 507.33 €	
	Résultat de fonctionnement :+ 16 963.74 €solde exécution 2023Report excédent de fonctionnement 2022 :+ 39 433.69 €Total de fonctionnement 2023 - Excédent :+ 56 397.43 €	
	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES 70 125.13 € RECETTES 87 976.39 €	
	Résultat d'investissement :+17 851.26 €solde exécution 2023Report déficit d'investissement 2022 :- 22 980.94 €Total d'investissement 2023 - Déficit- 5 129.68 €	
	Résultat cumulé exercice 2023 : + 51 267.75 € solde exécution cumulé 2023	
DEL-2024-02	AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT	Approuvé

	Un montant de U	
DEL-2024-03	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023 Délibération retirée et remplacée par DEL-2024-09 pour erreur matérielle	Approuvé
DEL-2024-04	AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL Un montant de Un mon	Approuvé
DEL-2024-05	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2023 Le Conseil Municipal, APPROUVE les Comptes de Gestion de l'année 2023 concernant le Budget Principal, le Budget Annexe Eau & Assainissement présentés par Monsieur GROSPIRON Pascal, Comptable public – responsable du SGC de Rumilly.	Approuvé
DEL-2024-06	DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE — AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER DES DÉPENSES POUR LA COMMUNE DANS LE CADRE DE FRAIS DE REPRÉSENTATION SUR JUSTIFICATIFS — REMBOURSEMENT ET FIXATION D'UN MONTANT PLAFOND L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : AUTORISE Monsieur le Maire à engager des dépenses pour la collectivité dans le cadre de ses frais de représentation ; DÉCIDE d'allouer à Monsieur le Maire des frais de représentation sur présentation de justificatifs (factures) ; FIXE le plafond à 5 000 € par an ; PRÉCISE que le compte budgétaire associé à ces frais de représentation est le 65316 (excluant toutes les dépenses d'investissement et les	Approuvé
DEL-2024-07	dépenses sans rapport avec son activité). FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET EN SECTION D'INVESTISSEMENT - NOMENCLATURE M57 L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : DÉCIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) provisionnées dans le cadre du vote des budgets primitifs pour le Budget Principal ;	Approuvé

	DÉCIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaire à la présente délibération ; DIT que Monsieur le Maire transmettra les décisions prises concernant les mouvements effectués lors de la séance du conseil municipal la plus proche.	
DEL-2024-08	SUBVENTION COLLÈGE LES ARAVIS – PROJET PETITE GOUTTE D'EAU L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 150.00 € au Collège des ARAVIS pour ce projet « PETITE GOUTTE D'EAU » ; VERSERA cette aide sur le compte du <u>Foyer Socio Culturel du Collège des Aravis.</u>	Approuvé
DEL-2024-09	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023 → retire & remplace DEL-2024-03 − pour erreur matérielle FONCTIONNEMENT	Approuvé
	DÉPENSES 413 228.62 € RECETTES 739 685.24 €	
	Résultat de fonctionnement :+ 326 456.62 €solde exécution 2023Report excédent de fonctionnement 2022 :+ 265 329.82 €Total de fonctionnement 2023 :+ 591 786.44 €	
	INVESTISSEMENT DÉPENSES 1 019 685.99 € RECETTES 155 877.41 €	
	Résultat d'investissement : +345 266.06 € solde exécution 2023 Report déficit d'investissement 2022 : - 299 143.36 € Total d'investissement : + 46 122.70 €	
	Résultat cumulé d'investissement 2023 : + 46 122.70 € Résultat cumulé de fonctionnement 2023 : + 591 786.44 €	
DEL-2024-10	ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE A 2154 PROPRIÉTÉ DE M. CLAVEL Alain	Approuvé
	Compte-tenu de la proposition de vente de parcelle appartenant à Monsieur CLAVEL Alain, cadastrées sous le numéro suivant : A 2154 – LES ESSETS LONGS – 1811 m2	
	La commune a demandé le chiffrage de cette parcelle au Technicien forestier de l'ONF, la proposition est d'environ 300 € (parcelle très peu accessible). L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : DONNE son accord pour l'acquisition de la parcelle ci-dessus désignée, pour un montant total de 300 € ; AUTORISE Monsieur le Maire, à	

	mener à bien toutes les démarches nécessaires, signer tous les documents et actes à venir, relatif à ces acquisitions ; PRÉCISE que les frais de notaire sont à la charge de la commune.	
DEL-2024-11	ECOLE — CLASSE DE MER — PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ Ce voyage se déroulera du lundi 20/05 au vendredi 24/05/24, toute l'école se rendra au Centre de la FOL « les Myrtes - Les Issambres ». Un budget prévisionnel a été réalisé, en prenant en compte une contribution des parents de 100 € / enfant, une subvention demandée au département soit 50 € / enfant, une subvention demandée à l'association des parents d'élèves de 5 000 € et une subvention à la commune du même montant soit 5 000 €. L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré : DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 5 000 € pour la réalisation de ce voyage scolaire du 20/05 au 24/05/24 ; DÉCIDE de payer divers frais pour un montant total d'environ 5 000 €.	Approuvé
DEL-2024-12	LOI APER – ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) Cette délibération est reportée au prochain CM	Report au prochain CM
	 Divers et Information Monsieur le maire fait part du déroulement prévisionnel du 80^{ème} anniversaire des Combats des Glières qui se déroulera à la nécropole Nationale des Glières à Morette, la date n'étant à ce jours pas arrêté. 	Prend acte